



ARRETE DU MAIRE
N° 2025/11/545

Service juridique

Objet : Délégation de signature à Mme ARAMI Fatima, fonctionnaire territoriale, titulaire du grade de rédacteur territorial, responsable du service enfance, jeunesse et politiques éducatives auprès de la commune de Saint-Cyr-l'École.

Le maire de Saint-Cyr-l'École,

VU ce qui suit :

- les articles L.2122-19 et L.2122-20 du Code général des collectivités territoriales ;
- l'arrêté du maire en date du 29 mai 2024 portant avancement au VIIe échelon de madame ARAMI Fatima, exerçant les fonctions de responsable du service enfance, jeunesse et politiques éducatives au sein de la ville de Saint-Cyr l'Ecole;
- l'arrêté municipal n° 2019-683 du 10 juillet 2019 nommant au grade d'attaché principal monsieur Sébastien QUENOT, exerçant les fonctions de directeur des services à la population ;

Considérant ce qui suit :

1. Dans un souci de bon fonctionnement de l'administration communale et plus précisément dans le domaine de la gestion administrative du service enfance, jeunesse et politiques éducatives, il s'avère nécessaire de faire usage de la faculté prévue à l'article L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales,
2. A cet effet, il apparaît souhaitable de donner délégation de signature à madame ARAMI Fatima, exerçant les fonctions de responsable du service enfance, jeunesse et politiques éducatives,
3. Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement de madame ARAMI Fatima, responsable du service enfance, jeunesse et politiques éducatives, dans un souci de continuité du service public et afin de faciliter les démarches des usagers du service susmentionné, il est proposé de conférer une délégation de signature à monsieur Sébastien QUENOT, titulaire du grade d'attaché principal, directeur des services à la population, à l'effet de pouvoir délivrer les documents mentionnés à l'article 1 du présent arrêté ;

ARRETE :

Article 1 : Madame ARAMI Fatima, titulaire du grade de rédacteur territorial, responsable de service enfance, jeunesse et politiques éducatives, reçoit, sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation de signature pour la délivrance des documents suivants :

- attestation de stage pour le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur,

- attestation de présence (entretiens professionnels, présence enfant au centre),
- déclaration du nombre de jours travaillés pour demande de frais réels,
- attestation de stage pratique BAFD, BPJEPS
- liste des personnes habilitées à récupérer du matériel auprès des enseignes commerciales type castorama, leclerc, et autres.

Article 2 : La signature par madame ARAMI Fatima des documents mentionnés à l'article 1, devra être précédée de la formule indicative suivante : « *par délégation du maire* ».

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame ARAMI Fatima, responsable du service enfance, jeunesse et politiques éducatives, délégation de signature est donnée également à monsieur Sébastien QUENOT, titulaire du grade d'attaché principal, directeur des services à la population, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les documents mentionnés à l'article 1.

Article 4 : La signature par monsieur Sébastien QUENOT des documents indiqués à l'article 1, devra être précédée de la formule indicative suivante : « *par délégation du Maire* ».

Article 5: Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles sis 56, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78011), dans un délai de DEUX MOIS à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de publication indiquée ci-dessous, soit la date de sa réception en préfecture.

Article 6: Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, à monsieur Sébastien QUENOT et une copie en sera adressée à monsieur le préfet des Yvelines.

Article 7: Monsieur le directeur général des services de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 1/12/2025

Certifié exécutoire
par publication en ligne le :
3/12/2025 et
par transmission
en préfecture des Yvelines le : **3/12/2025**



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU

Notifié le **3/12/2025**
Signature du délégué,
Madame ARAMI Fatima

Le 1 décembre 2025